



## CAE - Conditions de rupture

Par **Abaz**, le **07/09/2010** à **11:30**

Bonjour,

je suis actuellement en CAE dans un établissement de l'éducation nationale. Mon contrat de six mois se termine le 30 septembre 2010, mais j'ai la possibilité de le renouveler pour 6 mois supplémentaires.

Hors, j'assiste en parallèle à une formation au CNAM (cours du samedi) qui m'impose un stage de trois mois, que j'aimerais faire de janvier à mars 2011.

Ma responsable m'a proposé de rester jusqu'à fin novembre (2 mois supplémentaires donc), et de faire mon stage ensuite... et d'éventuellement finir le temps de mon contrat par la suite.

Ceci aussi pour leur permettre d'avoir le temps de trouver éventuellement quelqu'un pour me remplacer.

Mes questions sont :

- Est-ce réalisable niveau légalité ?
- Est-ce que je peux rompre complètement le CAE pour faire mon stage, ou serais-je obligé de faire le reste (4 mois) même s'ils trouvent quelqu'un pour me remplacer ? Est-ce que ça ne sera pas considéré comme une démission qui m'enlèverait les droits au chômage ?

Merci pour les éventuelles réponses, je reste à disposition pour des précisions.